

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

## Séance du Jeudi 16 SEPTEMBRE 2021

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

L'an Deux Mil vingt et un, jeudi 16 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 10 septembre 2021

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, M Didier REYMONDON, Mme Monique RAGEYS, M René VALLIER, M Didier LUXEMBOURGER, M Jean-Pierre KHIREDDINE, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, Mme Françoise DUBOEU, M Nicolas BERGER M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, Noël BROCHIER, Mme Sylvie THIVILLIER.

Secrétaire de séance : Mme Nicole VIRICEL

Début de séance à 20h00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 juillet 2021.

Unanimité

Visite du nouvel espace culturel MOSAIK. Le conseil municipal est très satisfait du résultat et félicite l'équipe de maîtrise d'œuvre, la commission Vivre ensemble et l'ensemble du groupe de travail pour leur investissement qui a conduit à cette belle réalisation. Il reste quelques petites finitions à terminer d'ici l'ouverture prévue le 24 septembre.

Monsieur le Maire explique que l'entreprise LARDY, chargée du lot plâtrerie/peinture a été mise en demeure de venir rectifier de nombreuses malfaçons intérieures. Il lui a aussi été demandé de refaire entièrement la façade extérieure qui présente des tâches.

### DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNAL

M le Maire propose au conseil municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes au budget communal de l'exercice 2021 :

CHAPITRE	SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
73	Article 73224/Fonds Dpt DMTO	63 841.06	
74	Article 74121/ Dotation Solidarité Rurale	36 387.00	
	Article 74127/Dot Nationale de Péréquation	25 245.00	
	Article 7473/ Subv département	600.00	
23	Article 023 / Virement section investissement		118 973.06
011	Article 60631 / Fournitures d'entretien		- 2 000.00
	Article 61521/ Entretien de terrains		2 000.00
	Article 6413/ Personnel non titulaire		4 500.00
	Article 6451/ Cotisations à l'URSSAF		2 000.00
	Article 6455/Cotisation assurances personnel		500.00
	Article 6475/Médecine du travail		100.00
	<b>TOTAUX</b>	<b>126 073.06 €</b>	<b>126 073.06 €</b>

CHAPITRE	SECTION INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
21	Article 021 / Virement section fonctionnement	118 973.06	
13	Article 1321/ Etat & établissements nationaux	133 431.00	
20	Article 2031/ Frais d'études		4 500.00
21	Article 2113/ Terrains aménagés		5 000.00
	Article 216/ Cimetière		1 000.00

	Article 2121/ Plantation d'arbres		100.00
	Article 21312/ Bâtiments scolaires		7 500.00
	Article 21318/ Autres bâtiments publics		44 520.00
	Article 21531/ Réseaux d'adduction d'eau		1 800.00
	Article 21534/ Réseaux d'électrification		7 825.00
	Article 21538/ Autres réseaux		-10 000.00
	Article 21568/ Autre matériel et outillage		2 000.00
	Article 21578/ Autres matériel et outillage		400.00
	Article 2183/ Matériel de bureau et informatique		1 000.00
	Article 2313/ Opération 6 – ESPACE CULTUREL		-35 694.80
	Article 2313/ Opération 7 - MAM		222 453.86
	<b>TOTAUX</b>	<b>252 404.06 €</b>	<b>252 404.06 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES :

- ADHESION COMMUNE QUINCIEUX AU SRDC : la commune de Quincieux souhaite adhérer au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble. Pas d'opposition du conseil.
- POINT SUR LE PROJET MAM : Lors du conseil de juillet, il avait été décidé l'achat d'une MAM en VEFA auprès de FR Immobilier dans le cadre de son projet de lotissement « Le Clos St Charles ». Il s'avère que ceci ne remplit pas les conditions de mise en concurrence auxquelles doivent satisfaire les collectives pour tous leurs achats. Le dossier va être réétudié pour se conformer à cette obligation.
- RESTRUCTURATION DE L'ECOLE PRIVEE : L'architecte du CAUE a rendu son étude de faisabilité pour le projet de réhabilitation de l'école privée en proposant deux projets. Les projets sont présentés et sont discutés par le conseil. Il ne s'agit pas de décider de la faisabilité de ces travaux dans l'immédiat. Le sujet sera rediscuté lors de prochains conseils pour une échéance 2023 si le projet va à son terme.
- ETUDE DE LA CCMDL POUR LE PASSAGE DE LA REOM A LA TEOM : La CCMDL a mandaté un cabinet pour étudier le passage de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Chaque commune membre a transmis des noms d'habitants représentatifs d'une certaine typologie de logement et de composition familiale. A partir de cet échantillon, un comparatif a pu être fait entre ce que paient les usagers à la REOM et ce qu'ils paieraient à la TEOM. Monsieur le Maire présente les résultats chiffrés de l'étude qui montrent que le passage de la REOM à la TEOM ne semble pas équitable pour les usagers. En effet, le montant payé n'est plus en relation avec le volume de déchets produits. Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce contre le passage de la REOM à la TEOM.
- UTILISATION DES SALLES : les salles communales sont réouvertes au public (particuliers et associations). Le pass sanitaire et le port du masque sont obligatoires pour toute activité, excepté les réunions instances associatives. Le locataire et/ou le responsable de l'association est en charge de la vérification et du respect de ces réglementations.
- ENSEIGNE VESTIAIRES FOOT : une enseigne « bienvenue à Pomeys » a été installée sur le local foot.
- EFFECTIFS DES ECOLES GARDERIE CANTINE : 93 enfants sont scolarisés cette année (45 en maternelle et 48 en primaire). Les règlements de la cantine et de la garderie seront appliqués scrupuleusement pour le bon fonctionnement des services.
- SUBVENTION : La commune a reçu une subvention de 14 631 € de la DRAC correspondant à 50% du montant de l'acquisition de mobilier et de matériel informatique pour l'espace culturel.
- COMMISSION VOIRIE : Monique RAGEYS
  - Travaux Chavannes : les travaux conduits par la société EIFFAGE pour le compte de la CCMDL ne donnent pas satisfaction. L'entreprise va reprendre l'ensemble des travaux à ses frais. La route sera par conséquent coupée à la circulation du 27/09 au 08/10 inclus.
  - la commission voirie va réfléchir à la création d'un cheminement piétonnier pour relier les habitants des futurs Clos St Charles, Clos du Marronnier, Maison des Sœurs jusqu'au village. Les travaux de passage du gaz de ville seront à prendre en compte dans cette réflexion.
- COMMISSION VIVRE ENSEMBLE : Nicole VIRICEL

L'espace culturel MOSAIK ouvrira ses portes le vendredi 24 septembre après-midi pour un week-end d'animation, présentation du lieu, concert, contes, restauration. Elle présente le programme.

---

### **COMPTE RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :**

#### **COMMISSION PETITE ENFANCE** : Patricia FILLON

L'association « 2 p'tits pas pour demain » s'est présentée à la commission. Elle a été créée par deux professionnelles de la petite enfance et du handicap dans le but d'œuvrer pour une société plus inclusive en permettant aux enfants porteurs de handicap(s) et à leurs familles d'alléger leur quotidien et en accompagnant toutes les personnes concernées ou sensibles à la cause du handicap en leur permettant d'appréhender le handicap différemment pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap au sein de la société. Politique jeunesse du territoire : 5 groupes ont été définis : un diagnostic est en cours sur les activités pour les 12/17 ans.

#### **COMMISSION TRANSITION ENERGETIQUE** : Nicolas BERGER

Campagne de communication en cours sur la mobilité durable. Le 21/09 aura lieu le challenge mobilité sur notre territoire. Le Parc Eco organise des ateliers rénovation ouverts au grand public.

Elaboration en cours d'un guide/diagnostic des productions énergétique des communes au regard de notre appartenance au TEPOS (Territoire à Energie POSitive).

Suite à l'installation de l'usine CHILLET dans les locaux de l'ancienne usine GRANGE sur la ZA du Plomb, les riverains du lotissement du Plomb subissent des nuisances sonores dues aux ventilateurs des groupes frigorifiques. Ils ont pris contact avec la direction de l'entreprise qui doit agir. Ils souhaitent faire remonter cette problématique au président de la CCMDL.

---

La séance est levée à 00 :30

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 14 octobre à 20h00**